



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Envoyé en préfecture le 12/04/2017
Reçu en préfecture le 12/04/2017
Affiché le 12-4-17
ID : 069-216902031-20170407-PV_07_04_17-AU

Pv.07/04/2017/cm

Commune de Saint-Genis-l'Argentière

Extrait du registre des délibérations

Vendredi sept avril deux mil dix-sept, à vingt heures en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian Rivoire, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**.

14 membres présents à la séance : Christian RIVOIRE, Alexis BADOIL, Chantal YVOREL, Richard TRUCHET, Alain CHAPOT, Jacques VERNE, Colette PERIER, Joseph VOLAY, Karelle RICHARD-ZACHARIE, Virginie MASSE, Laëtitia ANDRE, Laëtitia TEXIER, Anne-Laure MARCO et Johan AUBANEL.

1 membre absent : Michaël SAHRIDJ.

0 procuration : /

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 7 AVRIL 2017</p>

Le Conseil Municipal :

- Approuve le compte administratif 2016 du service de l'Assainissement qui s'élève à 85.054,05 € en dépenses et à 79.809,84 € en recettes pour la section d'exploitation, à 25.930,49 € en dépenses et à 64.213,88 € en recettes pour la section d'investissement. (délibération 12).
- Approuve le compte de gestion du receveur 2016 du budget Assainissement (délibération 13).
- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement concernant le budget Assainissement (délibération 14).
- Procède à une inscription budgétaire pour la mise à disposition du personnel communal pour le fonctionnement du service Assainissement (délibération 15).
- Vote le budget primitif 2017 de l'Assainissement qui s'équilibre à 90.487,60 € en section d'exploitation et à 111.785,13 € en section d'investissement (délibération 16).

- **Approuve le compte administratif 2016 de la commune qui s'équilibre à 394.971,00 € en dépenses et à 586.076,95 € en recettes pour la section de fonctionnement, à 528.141,21 € en dépenses et à 289.369,29 € en recettes pour la section d'investissement. (délibération 17).**
- **Approuve le compte de gestion du receveur 2016 du budget communal (délibération 18).**
- **Décide l'affectation du résultat de fonctionnement concernant le budget communal (délibération 19).**
- **Vote les taux des taxes directes locales : 13,63 pour la taxe d'habitation, 15,90 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 39,15 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (délibération 20).**
- **Vote le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre à 654.835,97 € en section de fonctionnement et à 686.740,83 € en section d'investissement (délibération 21). A noter que sont directement fiscalisées les participations SIVOS du collège de Sainte-Foy-l'Argentière (535,86 €), SIEMLY (2.769 €) et SYDER (29.190,40 €).**
- **Vote les subventions accordées aux associations, organismes et familles pour 2017 (délibération 22). A noter que la prise en charge du feu d'artifice pour la vogue, organisée par l'association La Revole, est reconduite (1.300 €).**
- **Décide de recruter un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité (délibération 23)**
- **Confirme la cession d'un chemin communal après numérotation de parcelle au cadastre (délibération 24).**
- **Procède à l'actualisation du tableau des effectifs de la commune (délibération 25).**
- **Accepte la convention proposée par le Département pour l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration 2017 - SATESE- (délibération 26).**
- **Décide de confier aux sociétés SIRAP et ROCHETAILLEE EMAIL la prestation adressage, numéros et signalétique**
- **Est informé de la signature d'une convention avec la mutuelle SOLIMUT et les communes de Sainte-Foy-l'Argentière, Souzy, Les Halles et Montromant ; une première réunion publique aura lieu jeudi 18 mai à Sainte-Foy-l'Argentière.**
- **Valide les travaux de voirie à réaliser en 2017 :**
 - **Chemin de Boussoure (devis 24.058 € HT) programme communautaire 2017.**
 - **Chemin desserte propriété SAIVE aux vignes (devis COLAS 9.016 € HT) et chemin de Marninches (devis COLAS 23.526 € HT) programme communal 2017.**
 - **Aménagement de sécurité route de Sainte-Foy (devis EIFFAGE 7.772 € HT)**
- **Est informé du nouveau dispositif en place pour la délivrance des cartes nationales d'identité.**

- Est informé des prochains travaux engagés par la commune de Sainte-Foy l'Argentière pour l'aménagement du carrefour RD 389/ rue du stade, l'extension de l'éclairage public sera réalisée par le SYDER pour la commune de Sainte-Foy et la consommation électrique sera imputée sur le compteur de Saint-Genis.
- Entend différentes informations :
 - Projet d'installation de deux nouveaux ordinateurs pour l'école avec le droit de tirage communautaire.
 - Accord de subvention de 500 € dans le cadre de l'opération « potagers et jardins pédagogiques dans les écoles et les collèges ».
 - Convention Mutuelle avec SOLIMUT et réunion publique d'information le 18 mai à Sainte-Foy.
 - Maintien pour l'instant du service urgence à l'hôpital de Feurs.
 - Fascicule plan de prévention des risques miniers à disposition du public.
 - Installation photovoltaïque du SYDER réalisée sur la toiture de la mairie
 - Rencontres et échanges à propos du prochain changement de gérant dans le local communal commercial.
 - Organisation mise en place pour le « service cantine » suite à congé maladie.
- Entend différentes comptes rendus de réunions :
 - commission personnes âgées du 8 mars : préparation du repas des seniors du samedi 22 avril.
 - Commission culturelle de la CC-MDL du 14 mars.
 - Assemblée générale du groupement des 4 cantons du 18 mars et préparation du char du comice pour Saint-Genis.
 - Commission Voirie de la CC-MDL du 20 mars.
 - Conseil communautaire de la CC-MDL du 21 mars
 - Comité syndical du SIEMELY (syndicat des eaux) du 24 mars
 - Comité syndical du SIVOS du collège de Sainte-Foy-l'Argentière du 27 mars.
 - Comité syndical du SIVU des Rossandes le 28 mars.
 - Commission Déchets de la CC-MDL le 30 mars.
 - Commission « Forêts » du 6 avril.
- Est informé de manifestations à venir :
 - balade en sentier pollinier samedi 6 mai
 - balade commentée sur l'aqueduc samedi 21 octobre
- Confirme la date de la prochaine réunion du conseil municipal au vendredi 5 mai.

Document établi le 11 avril 2017.

Affiché le 12 avril 2017.

Le Maire,
Christian RIVOIRE

